

## Récits d'un prisonnier de 1837 Pages inédites de Georges de Boucherville

Léon Pouliot, s.j.

Volume 22, numéro 4, mars 1969

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/302833ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/302833ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

### ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer ce document

Pouliot, L. (1969). Récits d'un prisonnier de 1837 : pages inédites de Georges de Boucherville. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 22(4), 617–623.  
<https://doi.org/10.7202/302833ar>

## DOCUMENTS INÉDITS

### RÉCIT D'UN PRISONNIER DE 1837

Pages inédites de Georges de Boucherville

*Le texte que nous publions est conservé dans les archives d'histoire de la Compagnie de Jésus, conservées elles-mêmes naguère au Collège Sainte-Marie et transportées en juin 1968 au noviciat de Saint-Jérôme. Il appartient au fonds Huguet-Latour et fait partie des archives de la Société des Amis<sup>1</sup>, dont le notaire Huguet-Latour (1821-1904) fut un temps le trésorier. Il comprend six feuillets écrits au recto et au verso; mais il est incomplet, puisqu'il commence au feuillet onzième et se termine par un Cependant . . . qui commande la suite du récit. Une note marginale indique qu'il a été produit à la séance du 25 juin 1845.*

*Il ne nous apprend rien de neuf sur les Troubles de 1837; mais il nous fait pénétrer à l'intérieur de la prison, en décrit l'atmosphère, la brutalité des gardiens, les craintes ou la bonne humeur des détenus; il nous livre les sentiments de l'auteur et de ses compagnons d'infortune. Comme nous ne faisons pas une édition critique, nous nous sommes permis de moderniser l'orthographe de certains mots qu'on écrit autrement aujourd'hui, mais qui était admise alors, tels appercevoir, galopper.*

*Le texte n'est pas signé; mais certains détails nous permettent d'en identifier l'auteur. Et nous l'attribuons à Georges de Boucherville pour les raisons suivantes:*

1. *Seuls les membres de la Société des Amis pouvaient y présenter des travaux. Les listes que nous a laissées Huguet-Latour nous permettent d'affirmer que Georges de Boucherville fut un membre de la première heure.*

2. *L'auteur connaît bien sa langue; nous savons que Georges de Boucherville, avocat de profession, avait fait d'excellentes études au Collège de Montréal.*

---

<sup>1</sup> Sur la Société des Amis, voir Victor Morin, "Clubs et sociétés notoires d'autrefois", Les Cahiers des Dix (Montréal, 1950), 203.

3. *Il est originaire de Boucherville; et c'est le cas de Georges, fils de Pierre, cinquième seigneur de l'endroit.*

4. *Il a été incarcéré avant le 12 décembre, date où commence le récit. Georges de Boucherville est secrétaire de l'Association des Fils de la Liberté quand il est arrêté le 16 novembre.*

5. *Il s'indigne, et avec raison, contre Le Populaire qui accuse son père de trahison et demande au gouvernement de lui retirer la commission qu'il détient. Cet homme accusé par Le Populaire, Fauteux l'a identifié; il s'appelle Pierre Boucher de Boucherville, père de Georges <sup>2</sup>.*

*Telles sont les raisons pour lesquelles nous attribuons ces pages à Georges de Boucherville, qui appartient déjà à notre histoire littéraire par son célèbre roman: Une de perdue deux de trouvées. Mais le titre sous lequel nous les présentons est de nous.*

LÉON POULIOT, s.j.

## RÉCIT D'UN PRISONNIER DE 1837

DÉCEMBRE 1837

12. Le douze on fut informé qu'une grande attaque se préparait sur St Eustache, et que d'immenses préparatifs occupaient toute la gente officielle. Au moins, disions-nous, tant que l'Etat-major sera occupé, l'on ne nous fera pas de procès. Tous les jours et à plusieurs reprises par jour, l'on exerçait les troupes dans la cour de notre prison. Nous pouvions voir leurs évolutions. Le tambour grondait, la trompette sonnait. Ceux des prisonniers qui avaient leurs cellules sur le derrière, ne pouvaient savoir ce que ça pouvait être; étaient dans l'inquiétude. Nous osions à peine leur en dire un mot, pour les mettre au fait de ces mouvements. Ce jour-là, plusieurs prisonniers nouveaux arrivèrent et quelques heures après furent transportés à la nouvelle prison. Chaque fois que l'on voyait arriver quelqu'un, on reconnaissait un ami ou un parent, et l'effet que de semblables arrivages produisait sur nous était peu propre à nous rendre le temps agréable. Dans le courant de la journée, Phaneuf <sup>3</sup> qui, tristement assis dans sa chambre songeait à sa position, vit tomber quelques bouts de planches devant sa fenêtre. Quelques coups de hache ou de marteau qu'il entendit lui donnèrent une furieuse tremblade. Il se leva précipitamment, et malgré les ordres, nous cria d'un air tout déconcerté que l'on préparait la potence. En effet, elle se trouvait située presqu'au dessus de sa fenêtre.

<sup>2</sup> A Fauteux, *Patriotes de 1837-1838* (Les Editions des Dix, Montréal, 1950), 125.

<sup>3</sup> Pour plus de renseignements sur les prisonniers que mentionne le récit, voir l'ouvrage d'Aegidius Fauteux cité à la note précédente.

Il ne pouvait expliquer autrement la chute des bouts de planches et les coups de marteau. Quelqu'un d'entre nous se hasarda à demander à la sentinelle ce que l'on faisait à l'autre prison. La sentinelle nous répondit assez poliment et du ton le plus sentimental du monde "Que l'on était à construire une demi-douzaine de potences. Hélas ! ajouta-t-il, je plains beaucoup votre malheureux sort." L'on se regarda les uns les autres avec de grands yeux. La nouvelle était triste. C'était chiffonnant aussi.

13. Le lendemain, les troupes partirent avec armes et bagages pour leur campagne du Nord. Bientôt l'on apprit que tout était fini. S<sup>t</sup> Eustache pris, S<sup>t</sup> Benoît rasé et brûlé. — Pendant l'absence des troupes une alerte fut donnée. Il pouvait être minuit. Nous étions tous couchés et dormions profondément. Tout-à-coup les éclats de la trompette nous éveillèrent en sursaut. La cavalerie galopait dans les rues. Les troupes se formaient en ligne dans la cour. Les sergents se donnaient mille peines à former des lignes. Ceux d'entre nous qui étaient dans les cellules du fond ne pouvaient voir ce qui se passait, ne savaient qu'en penser. Une ½ heure après, les soldats rentrèrent tous dans leurs casernes, c.à.d. dans la prison dont les salles du haut avaient été transformées en casernes et le bas conservait sa destination.

14. Le lendemain et tous les jours suivants arrivaient des prisonniers de tous les coins du district. La partie de la prison qui est à la droite du perron en entrant, se remplissait. Les volontaires vinrent sur les entrefaites monter la garde et faire faction à la porte de notre salle. Les troupes régulières qui s'étaient aperçu que nous étions tous assez tranquilles et que notre intention n'était pas de forcer la prison, commençaient à nous permettre de parler d'une cellule à l'autre. Mais rien ne pouvait égaler la grossièreté et la méchante rage de ces volontaires.

Quelqu'un avait-il le malheur de dire un mot plus haut, "God dam, lui criait le factionnaire, if you do not stop, I'll kill you." Ils voulaient bien aussi, ces crabes de volontaires, nous empêcher de parler entre nous dans nos propres cellules. Oh ! mais c'est que c'était trop fort. L'on n'y fit aucune attention. Ils criaient qu'ils allaient nous tuer. On se moquait d'eux. La grille était fermée et les murs étaient de force à nous mettre à l'abri de la balle. Quelle impudence ! les ordres furent-ils de nous empêcher de parler ? Jamais dans nos cellules. Autant eût valu nous couper la langue ! Un des lieutenants qui faisait sa ronde, passant un soir auprès de ma cellule, nous demanda ce que nous lisions. "Des comédies, Monsieur". — "Vous feriez mieux de lire la bible; ceci n'est pas une comédie, mais bien une tragédie." Il nous quitta pour aller probablement dans les autres cellules en dire autant. "Ça sent mauvais, dis-je à Lacroix, mon compagnon. Une semblable exhortation ne me plaît guère." — "Diable, dit Lacroix, avec son ton demi goguenard qui lui est particulier, je crois qu'en effet celui qui dans cette tragédie jouera un rôle, le jouera tragiquement."

Dans le cours de la semaine, l'on vit arriver notre ami Gauvin. Pauvre ami, ça nous fit une douloureuse impression de le voir entrer au milieu des cris et des vociférations de la foule. — Quelque temps après arrive mon bon ami Rodolphe Desrivières. Oh ! Je sentis mon cœur se serrer quand je le

reconnus par la fenêtre. Pauvre ami, je plaignais son sort ! Il était bon, généreux, Rodolphe, nous avons été liés d'une amitié étroite, et de jour en jour je l'aimais davantage en découvrant chez lui quelques qualités nouvelles. Il ne resta que quelques instants à notre prison. Une garde imposante vint le chercher pour le transférer avec Rochette, Kimber et plusieurs autres à la nouvelle prison au pied-du-courant.

Un grand nombre de prisonniers furent amenés du Nord. L'élite de la jeunesse canadienne était jetée dans les cachots. Par eux nous apprîmes la fin courageuse du D<sup>r</sup> Chénier, les prodiges de valeur qu'il avait faits en mourant. Sa mort fut celle d'un héros ! Hélas ! que n'eût-il un autre champ pour déployer sa valeur ! Quand j'entendis raconter ses actions, je sentais mon cœur se gonfler d'enthousiasme pour ce jeune et brave Canadien. Je ne pus entendre les détails de sa mort sans sentir les larmes me monter aux yeux. Les Canadiens ne se sont pas montrés lâches ! Non, ils furent trompés, trahis, puis abandonnés. Honte, infamie, déshonneur pour ceux qui les soulevèrent, pour les lancer dans mitraille, afin de pouvoir assurer leur propre fuite, honteusement méditée à l'avance ! Quand je pense aux massacres, commis de sang-froid sur les habitants désarmés ; quand je pense aux erreurs commises par les volontaires avides de sang et de carnage ; quand je pense au sort de ces malheureux, réduits à la plus affreuse des misères, je ne puis continuer. Je m'arrête. Ma plume se refuse à tracer ces horreurs. Jetons un voile sur une aussi sanglante catastrophe. Il n'est pas besoin de consigner ces événements sur le papier. On ne saurait en perdre le souvenir. Il est quelque chose, là, dans le cœur, qui dit que ça ne sera jamais oublié.

L'arrivée continuelle de ces nouveaux prisonniers forçait de doubler les cachots. Ainsi, au lieu de deux que nous étions, nous nous trouvâmes quatre ; vous pouvez vous imaginer combien nous étions à l'étroit. Dans un espace de dix pieds carrés sur quatre, avec une table, un pupitre, quatre chaises, des coffres, du linge, de la vaisselle, des livres, etc., imaginez-vous notre latitude. Nous étions quatre, et nous ne pouvions sortir, et il y avait longtemps que nous y étions. L'air fétide et méphitique que nous respirions, joint au peu d'exercice que nous avions, aurait nécessairement fini par nous rendre malades ou engendrer la peste. Peu à peu nos gardiens commençaient à se radoucir. Par grâce, l'on nous permettait de nous asseoir aux portes. Peu à peu encore cette liberté s'étendit. L'on obtint trois heures de promenade par jour y compris nos heures de repas.

Maintenant quoique les ordres soient aussi sévères que jamais, l'on ne les met pas en force. L'on va et vient librement dans les cellules et au dehors. L'on rit, l'on joue, l'on chante. Seulement aux heures où l'officier fait sa ronde, que les sentinelles sont relevées, l'on entre dans la première cellule venue. Il y a des jeux de cartes, de moine, de dames, de volant, de marbre [sic], d'échec, etc. Maintenant l'on s'est persuadé qu'il n'y a plus de danger pour nos vies, et qu'avec l'exaspération s'est enfin [éloigné] le danger. Aussi vivions-nous sans crainte, dans l'attente de notre délivrance.

Il nous était strictement défendu d'écrire ou de recevoir des nouvelles du dehors. Malgré la vigilance des géoliers trouvions-nous le tour de rece-

voir tous les jours deux à trois gazettes et plusieurs écrits. De sorte que nous étions aussi au fait de ce qui se passait au dehors de la prison que ceux qui jouissaient de la liberté. C'était une curieuse chose de voir la prudence et la peine que prenaient le shérif et le geôlier à nous cacher les événements du dehors. Nous les connaissions pour le moins aussi bien qu'eux. Nous ne pouvions nous empêcher de rire de la grotesque figure qu'ils faisaient quand ils échappaient quelques paroles qu'ils croyaient indiscrettes. L'un de nous qui communiquait par le moyen de papier blanc et de lait fut découvert. On ne lui fit rien. Quelque temps après, l'on eut la permission d'avoir du papier et de l'encre. On pouvait écrire à nos amis. Mais les lettres devaient être soumises au visa du shérif. L'imprudence de quelques-uns fit que l'on nous retrancha bientôt ce privilège. Mais sur les remontrances du shérif au commandant des forces, l'on nous redonna ce privilège, et c'est de dont je me sers pour écrire cette espèce de journal, ou tout ce que vous voudrez l'appeler.

25. Le jour de Noël, à minuit juste, l'on se mit à jouer de la musique et à chanter la naissance de Celui que l'Eglise adore en ce jour.

#### JANVIER 1838

1. Le Jour de l'An fut triste, par comparaison au plaisir que l'on s'était proposé quand on était de ce monde.

3. Le 3 janvier je passai la nuit à veiller, en commémoration du même jour l'année précédente. Ce souvenir me rappelait de trop intéressantes choses pour n'y pas penser. Le vent qui sifflait ce soir-là et qui raffalait à ma fenêtre était une faible image de l'an dernier à pareille époque. Je voulus veiller jusqu'à quatre heures. J'en avais fait autant, il y avait un an. A trois heures il me sembla que j'étais transporté dans la rue à Boucherville, et au milieu d'une tempête de neige, je sortais du bal, j'étais en traîne avec . . . . Il ne faut pas dire, il faut penser ! . . . Ça ne doit peut-être plus se renouveler ! . . . Un an met-il tant d'intervalle ? . . . Comme les jours se passèrent depuis avec à peu près la même uniformité, je passerai par dessus à pieds joints, ne mentionnant que ce qui nous intéressait le plus.

Nous avons appris l'application faite pour un writ d'Habeas corpus par Messieurs Viger et al. Nous attendions beaucoup des talents et des connaissances de ceux qui firent cette application; c'est qu'alors nous ignorions que devant le pouvoir les lois se taisent ! . . . A chaque instant l'on se demandait les uns aux autres ce que l'on pensait de cette application. Les gens qui nous apportaient nos repas étaient vivement questionnés. L'opinion générale, disaient-ils, était que le writ serait accordé. Nous avions trop d'intérêt à croire cette nouvelle pour ne pas la saisir avec avidité. Mais combien nous fûmes cruellement trompés quand, au jour fixé pour la décision, l'on apprit que la cour avait rejeté l'application. Nous étions trop accoutumés aux désappointements pour être désolés de celui-là. On commençait à connaître les hommes et ce dont ils sont capables <sup>4</sup>.

<sup>4</sup> Cette note est de l'auteur: "Permettez-moi de vous rapporter ce mot si caractéristique de l'un des juges du B. du Roi siégeant sur l'appli-

Sur ces entrefaites l'on apprit que des troubles sérieux se manifestaient dans le Haut-Canada. McKenzie et quelques autres avaient, disait-on, créé une espèce d'insurrection. Navys Island était au pouvoir des insurgés. La sympathie américaine se manifestait ouvertement. La prise et la destruction de la Caroline devait mettre le comble à l'exaspération des Américains. L'intervention sous-main des autorités américaines n'était pas propre à calmer le feu de la discorde qui divisait les Hauts-Canadiens. Nous eussions bien voulu que tout reprît son cours ordinaire afin de pouvoir sortir d'ici. Nous savions que tant qu'il y aurait du trouble dans la Province, l'on ne devait pas espérer que l'on s'occupât de nous. Quelques papiers américains que l'on s'était procurés, nous faisaient connaître l'opinion de la presse américaine, et par là, celle du peuple américain, dont la presse n'est que l'écho.

L'on apprit ici un jour que Toronto était pris par les insurgés. Que Dunscomb et McKenzie avaient opéré une jonction. Qu'une partie du 32<sup>e</sup> Régiment était tombée dans une embuscade et avait été faite prisonnière. Que 1000 Américains menaçaient d'envahir le territoire canadien du côté de St-Jean. Les sentinelles nous dirent que les piquets étaient doublés par toute la ville, que la cavalerie était sur pied, etc. L'on sut aussi qu'une attaque avait lieu sur Montréal, le dessein des volontaires était de mettre le feu aux prisons, pour nous consumer dans les flammes, plutôt que de nous laisser échapper. Ça nous embêtait pas mal, vous pouvez croire. Je n'aurais pas voté pour un semblable autodafé à la S<sup>t</sup> Dominique qui, pour la plus grande gloire de Dieu, faisait bruler les gens !

Quelques jours après, je crois, je reçus une lettre de ma famille qui m'annonçait qu'à Boucherville les bonnes dames du lieu avaient fait une neuvaine pour moi. Je ne pus m'empêcher d'être sensible à l'intention de celles qui l'avaient entreprise. Quoique je n'eusse pas grande confiance sur le résultat, je vis néanmoins que l'on prenait quelque intérêt à ma délivrance. C'était toujours ça. J'écrivis une lettre à ma bonne mère et à ma sœur. Une réponse que je reçus de ma mère m'annonçait que je recevrais bientôt une réponse d'Amélia<sup>5</sup>. J'aurais bien aimé recevoir un mot de ma chère sœur. Sa lettre arriva au moment où l'on défendait les communica-

---

cation à Montréal. Plus tard les juges Vallières, Panet et Bédard ayant été suspendus pour avoir été d'une opinion favorable sur l'*habeas corpus*, notre juge de Montréal dit: "Qu'il avait été heureux que *son opinion* eut été contre l'application faite par Mr Viger et al." Pauvre homme. *Son opinion* l'a sauvé de la suspension et du remords ! hélas, quel bonheur !"

<sup>5</sup> *Amélia*. Cette sœur de Georges de Boucherville avait reçu au baptême le prénom d'*Emélie*. A son mariage à Boucherville, février 1839, elle signe *Amélie*. Elle porte le même prénom au baptême de son fils Pierre, en novembre. Renseignements que nous devons à l'obligeance de M. Jean-Jacques Lefebvre, archiviste en chef à la Cour Supérieure de Montréal et généalogiste de grand renom. Nous l'en remercions sincèrement. — Il semble que le prénom *Amélie* ait été très cher à la famille Boucherville, peut-être en souvenir de la grand'mère Bleury qui était *Amélia Bowers*. Georges donna le nom *Amélie* à sa fille, et son frère, Charles-Eugène, futur Premier Ministre de la Province de Québec, fit de même.

tions. Ainsi je ne pus obtenir de la lire. Il fallut bien s'y soumettre, je ne l'ai pas encore lue.

Un N° du *Populaire* qui me tomba alors dans la main me montra toute la haine, toute l'effronterie et toute l'envie de son éditeur et de ses propriétaires. L'on y reprochait au gouvernement de laisser à mon père une commission dont il faisait usage contre ses intérêts. Indigne moyen dont certain individu se servait pour verser la bile contre un homme à qui il n'osait la montrer en face. Je vis la réfutation de cet article sur *Le Courrier Canadien* suivant. Oh ! comme le tartuffe d'éditeur ou cet autre dont il n'était que le vil instrument aurait triomphé s'il eût vu Lord Gosford ôter la commission qu'avait mon père ! Oh ! comme il eût été content s'il eût pu . . . . . Mais laissons tout cela dans l'oubli. Il y a trop de turpitude dans une telle conduite pour devoir s'en occuper davantage.

Bientôt l'on apprit que Lord Gosford partait pour Londres; que Sir John Colborne lui succédait; que Gosford n'abandonnait pas son titre et que Colborne ne serait qu'administrateur, que Arthur était nommé Gouverneur pour le Haut-Canada, et que Gosford s'était blessé avant de partir, que la goutte l'avait ensuite attaqué, qu'il serait quelque temps avant de partir. Ce retard nous désappointa beaucoup; l'on avait fait circuler le bruit que sir John Colborne en prenant les rênes de l'administration, commencerait pas un acte de justice; et qu'un grand nombre de nous seraient mis en liberté.

Mais de semblables contretemps ne sont pas rares dans ce siècle-ci. Quant à moi, je suis bien persuadé qu'arrive tout ce qui voudra, je ne sortirai pas d'ici avant le mois de mai. Lorsque toutes les troupes que l'on attend d'Europe seront arrivées, et que tout sera rentré dans l'ordre. Hormis que la loi martiale soit rappelée, ce qui ne paraît pas probable du train que vont les choses. Cependant . . . . .

---

<sup>6</sup> Il fut libéré le 8 juillet 1838. — Fauteux, *loc. cit.*